

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-06**

Du 01/10/2025

Fixant Le Tableau Annuel d'Avancement

Année 2025

Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales

Accès au Grade d'adjoint Technique Principal 1<sup>re</sup> Classe**Le Maire de La Lanterne et Les Armonts,****Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L.522-23 et suivants,**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjointes techniques territoriales,**Vu** la délibération en date du 09/05/2019 fixant les ratios d'avancement de grade,**Vu** les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 05/07/2021 au 04/07/2027 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 05/07/2021,**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,**ARRÊTE****Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>re</sup> classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
<b>Jean-Louis GUILBERT</b>	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>re</sup> classe	1	<b>Favorable</b>

**Total promouvables : ...**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Total promus : ...**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**Article 3 :** Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à La Lanterne et Les Armonts, le 01/10/2025

Le Maire,

Jean-Marc SIGUST

